

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 11 décembre 2014

Lieu : à 19 h 30 en sa salle

Présidence : M. André BACH

Le Président, M. André BACH, salue les membres du Conseil, M. le Syndic et Mme et MM. les Municipaux, la Secrétaire et la Huissière. Il remercie chacune et chacun d'avoir répondu présents à cette dernière séance de l'année.

Il salue également la présence du secrétaire municipal, M. Mentor Citaku.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 03/2014 : projet de budget pour l'année 2015
5. Communications de la Municipalité
6. Nomination d'un membre à la Commission de Gestion
7. Propositions individuelles
8. Divers
9. Contre-appel

1. Appel

25 présents, 3 excusés et 1 absent.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune demande de modification et il est accepté à l'**unanimité** tel que présenté.

3. Correspondance et communications

Aucune correspondance, ni communications.

4. Préavis municipal N° 03/2014 : Projet de budget pour l'année 2015

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous informe qu'avec la décision du Tribunal Fédéral concernant Lavey-les-Bains, la Commune peut voir sur le long terme. Le budget est déficitaire mais cela est normal car chaque année, nous savons que nous ne pouvons pas tout dépenser. La situation financière de notre Commune est bonne et on n'a plus de facilité à gérer nos finances.

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Pierrick ANSERMET lit le rapport de la Commission de Gestion qui recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 03/2014 concernant le projet de budget pour l'année 2015 tel que présenté.

Le Président, M. André BACH, remercie M. Pierrick ANSERMET et ouvre la discussion.

- 43 – Routes – 43.3111 – Achats licences et autres interfaces - SIT

- M. Claude ROUGE rappelle que le SIT, Service d'Informations du Territoire, est une bonne chose en soit et sera utile à notre Commune. Cependant, en faisant l'acquisition de logiciels auprès de fabricants, la Commune devra payer des frais de licences annuels ou encore des frais de maintenance, avec le risque de voir ces coûts de licences augmenter d'année en année, sans parler de mises à jour des logiciels. En optant pour des logiciels et solutions open source, donc gratuits, utilisés entre autres par les Communes de la Riviera, Montreux et Vevey, la Commune pourrait économiser de l'argent qui pourrait être investi pour autre chose, pour du mobilier urbain par exemple.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que cette question, la Municipalité ne se l'est pas posée. En effet, c'est le bureau d'ingénieur qui s'occupe de cela. La Municipalité se charge de mettre un portail à disposition du bureau d'ingénieur et le travail est fait par eux.

Toutefois, la question est pertinente et la Municipalité va en parler au bureau d'ingénieur.

- 45 – Ordures ménagères et décharges – 45.3163 Locations d'objets mobiliers

- Mme Josiane FAZZALARI demande s'il s'agit de la benne à papiers et où va-t-elle être posée ?

M. Mario DA SILVA, Municipal, répond qu'il s'agit bien de la benne à papiers et que son emplacement sera devant la salle polyvalente à côté des autres containers.

- 60 – Administration – 60-3143 Signalisation routière

- Mme Trudy TANNER demande si ce montant est prévu pour continuer à poser les panneaux avec indications des numéros des habitations. En effet, toutes les rues n'ont pas ces panneaux.

Mme Sonia RIHS, Municipale, répond que ce montant sera utilisé pour la mise à jour des panneaux usagés

Mme Marianne CHESAUX informe que c'est la Poste qui a installé les panneaux avec les numéros des habitations.

- 65 – Défenses contre l'incendie

- M. Sebastian REUTER demande pourquoi les comptes de ce poste ne s'équilibrent plus ?

M. Dominique MORISOD, Municipal, répond qu'il n'y a aucune obligation d'équilibrer ce poste.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 03/2014

- *vu le préavis municipal N° 03/2014 du 03 novembre 2014 concernant le projet de budget pour l'année 2015*
- *où le rapport de la Commission de gestion,*
- *considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- ***d'adopter, à l'unanimité, le budget de la Caisse communale pour l'année 2015 tel que présenté***

5. Communications de la Municipalité

M. Yvan PONNAZ, Syndic, désire revenir sur deux demandes venant de conseillères et conseillers :

- Bus

Demande avait été faite afin que le bus, qui vient au Châtel, poursuive sa route jusqu'à notre village.

Renseignements pris, il s'agit d'un bus du service de la mobilité. Ce sont eux qui décident les lignes qui peuvent être ouvertes ou non. Malheureusement, il n'est pas possible de prolonger la ligne qui vient au Châtel, car les horaires sont synchronisés avec le départ des trains à la Gare de Bex ainsi que les autres transports publics de Bex.

D'autre part, notre Commune est déjà desservie par un bus postal qui conduit les usagers directement à la Gare de St-Maurice, à la Poste ou à proximité des magasins.

Mme Yvette ANSERMET remercie M. le Syndic et elle pensait bien que cela ne serait pas facile, car il n'y aurait pas tous les jours une ou plusieurs personnes désireuses de prendre ce moyen de transport.

- Sécurité routière

Une interpellation avait été faite par des conseillères et conseillers de la Relève Rocanne.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, désirait faire une séance d'information pour les membres de la Relève Rocanne. Toutefois, l'idée est d'ouvrir cela de manière plus large, à savoir pour tous les conseillères et conseillers intéressés. En effet, la Municipalité n'est pas encore prête pour une séance ouverte à tout public.

Que celles et ceux, qui sont intéressés, adressent un mail à M. Yvan PONNAZ, Syndic.

6. Nomination d'un membre à la Commission de Gestion

Le Président, M. André BACH, informe que suite à la démission de Mlle Sabine CHESAUX, le poste de suppléante à la Commission de Gestion n'avait pas été repourvu. Il attend donc des propositions.

M. Pierrick ANSERMET, au nom du PLR, parti libéral radical, propose M. Johnny CHESAUX Pas d'autre proposition et M. Johnny CHESAUX est accepté à l'unanimité.

7. Propositions individuelles

Aucune proposition.

8. Divers

- Mme Trudy TANNER a constaté à nouveau, en mettant les tables à la salle polyvalente que ces dernières étaient sales avec des taches de café, poussiéreuses et avec encore des papiers collés. Le concierge ne pourrait-il pas venir contrôler avant de réduire le matériel.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond qu'il a constaté ces dégâts mais il est difficile de demander au concierge de venir contrôler cela avant la mise en place. En cas de gros dégâts la Commune facture les frais aux locataires précédents.

- M. Antonio ROMANO demande à qui appartient les places de parc situées aux Têches.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'elles sont sur le territoire communal.

- M. Antonio ROMANO a constaté alors qu'il manque une borne au milieu.

Le Président, M. André BACH, tient, au nom du bureau, à remercier les conseillères et conseillers, la Municipalité, la secrétaire et la huissière pour tout le travail effectué durant cette année. Il souhaite à chacune et à chacun ainsi qu'à toute leur famille une année 2015 faite de joie et de bonheur.

Il demande aux conseillères et conseillers de venir, après la séance, vers la secrétaire afin de toucher leurs jetons de présence.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, au nom de la Municipalité, aimerait remercier chacune et chacun pour l'excellente collaboration qui a régné durant les séances ainsi qu'avec les membres des commissions. C'est vraiment un réel plaisir de travailler ainsi. Cette année a été assez calme au niveau des préavis mais il y en aura plus l'année prochaine.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, invite tous les conseillères et conseillers au verre de l'amitié qui sera servi à la buvette de la salle polyvalente où un carton de vins d'honneur de la Commune leur sera remis.

9. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20h30

Adopté en séance ordinaire du 19 mars 2015

Le Président :

La Secrétaire :

André Bach

Monique Balet